



**HAL**  
open science

## Modèles et réalité - Le cas du port de Nantes

Paul Naegel

► **To cite this version:**

| Paul Naegel. Modèles et réalité - Le cas du port de Nantes : 1ère partie. 2012. halshs-00665572

**HAL Id: halshs-00665572**

**<https://shs.hal.science/halshs-00665572>**

Preprint submitted on 2 Feb 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Modèles et réalité - Le cas du port de Nantes

## 1<sup>ère</sup> partie

Paul-Antoine Naegel<sup>1</sup>

### RÉSUMÉ

Pour être présentée lors de l'Exposition Universelle de 1900 à Paris, la Chambre de Commerce de Nantes a fait réaliser un plan relief en bois – une *maquette* - représentant une partie du port fluvial de la ville. Cet objet est actuellement exposé au Musée du Château des Ducs de Bretagne. Ce plan relief avait été désigné comme étant d'une *exactitude parfaite* par des responsables de la Chambre, lors de la visite effectuée le 18 juin 1900 par les membres du Jury de l'Exposition.

Mais cette maquette aurait été modifiée, après l'Exposition, pour une mise à jour, et l'urbanisation de la ville de Nantes, comme en témoignent des plans postérieurs à 1900, a également changé. Il s'avère donc extrêmement difficile, par suite du manque de sources précises relatives aux modifications du modèle, de faire une description incontestable de ce que représente réellement l'objet exposé dans son état actuel.

Lorsqu'un modèle physique tel qu'une maquette est correctement daté, et que la réalité qu'il est supposé représenter est bien documentée, la question à se poser se réduit pour l'essentiel à celle de l'approximation entre le modèle et la réalité. Les conditions de datation et documentation correctes n'étant pas réunies dans le cas qui nous intéresse, notre étude propose donc une description hypothétique des bâtiments se trouvant sur ce plan relief. Divers recoupements nous ont conduit à retenir l'année 1902 comme correspondant le mieux pour établir une correspondance entre les objets existant sur la maquette et la réalité des bâtiments à cette époque.

### 1. INTRODUCTION

La maquette en bois exposée au Musée du Château des Ducs de Bretagne à Nantes est un très bel objet. Afin de le valoriser, des opérations de numérisation ont été réalisées par une équipe pluridisciplinaire<sup>2</sup>, le but final étant, à tout le moins, la production d'un ensemble multimédia permettant, pour les visiteurs, une interaction entre la maquette et une base de données descriptive du port de Nantes. Le dispositif multimédia prévu porterait en fait sur une période plus large que celle de la seule année 1900. Il apparaît par ailleurs que la maquette, construite en 1899, aurait fait l'objet de *mises à jour* à des dates pour le moment imprécises.

Les sources concernant le port de Nantes relatives à son activité et son évolution sont très nombreuses. Il n'en est pas de même pour la maquette, dont il est très difficile, voire quasi impossible, de restituer l'histoire, entre 1899 et le temps présent, de manière satisfaisante. Elle est, en 2011, présentée dans la salle 21 du

---

<sup>1</sup> Docteur en histoire des techniques – Chercheur associé au Centre François Viète – Université de Nantes

<sup>2</sup> <http://www.nantes.fr/culture/actualites-culturelles/2009/la-maquette-du-port-en-1900-en-3d>

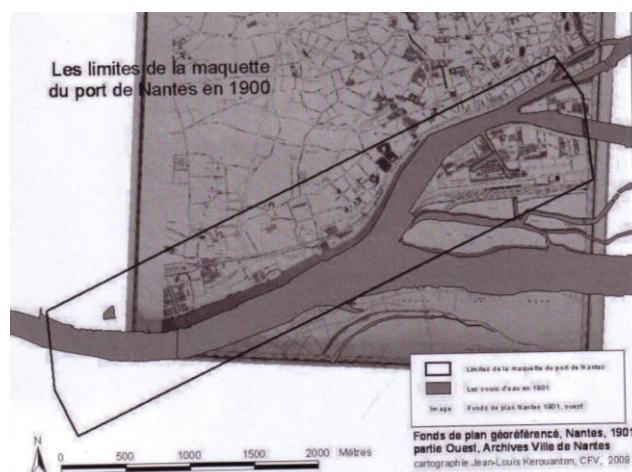
Musée au Château des Ducs de Bretagne, au sein de la séquence "*Une nouvelle prospérité*".

Les caractéristiques principales de la maquette, fournies par l'équipe pluridisciplinaire dans sa publication<sup>3</sup>, sont les suivantes :

- Plan-relief de 9,20 m de long<sup>4</sup> par 1,85 m de large<sup>5</sup> ;
- Réalisation par Paul Duchesne en 1900<sup>6</sup> ;
- Matériau principal : bois, avec finitions en métal, matières végétales, papier et verre ;
- Echelle environ 1/450<sup>7</sup>.

Sur le mur, quatre écrans diffusent des images de l'activité portuaire à des époques différentes : en 1920, 1949 et 2005.

Une superposition des limites de la maquette sur un plan de Nantes de 1901<sup>8</sup> a été proposée par Jean-Louis Kerouanton<sup>9</sup>, sur la figure qui suit. Mais nous n'avons pas trouvé, notamment aux Archives Municipales de Nantes, le plan utilisé par cet auteur. On remarquera cependant que l'île Sainte-Anne y figure encore, au sud de la Prairie au Duc, ce qui est également le cas sur un plan de 1900, mais n'est plus vrai sur un plan de 1902 (voir plus loin).



L'idéal d'une description parallèle et précise des évolutions du port et de sa représentation sous forme de plan relief nous semblant hors de portée, nous

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Soit 4.140 mètres si l'échelle est 1/450 ; notre mesure de la maquette donne 9,00 mètres le 3 juillet 2011 ;

<sup>5</sup> Soit 832,5 mètres si l'échelle est 1/450 ; nous avons trouvé 1,3 mètres le 3 juillet 2011

<sup>6</sup> Ces deux indications sont sujettes à caution. Dans l'Annuaire de 1899 il y a certes un *DUCHESNE P.*, mais il s'agit d'un modelleur dont le prénom est « Pierre ». C'est probablement lui qui a réalisé le plan relief. On trouve la même personne dans l'Annuaire de 1902, avec pour adresse : Lamoricière, 17. Par ailleurs, on verra plus loin que la commande du plan relief a été passée à M. Duchesne par la Chambre de Commerce de Nantes à la suite de sa séance du 25 avril 1899.

<sup>7</sup> Le calcul de la surface d'emprise de la maquette d'après les dimensions et échelle de représentation indiquées donne 344,65 ha.

<sup>8</sup> Renseignement pris aux Archives Municipales de Nantes, il n'existe pas de plan de Nantes pour 1901. La comparaison avec le plan de 1900 – AM 1 Fi 0066 fait penser que l'année indiquée comme étant 1901 est en réalité 1900.

<sup>9</sup> KEROUANTON J.L., « Pour l'utilisation des SIG (systèmes d'information géographique) en histoire des techniques : entre documentation et analyse spatiale », in *Documents pour l'histoire des techniques*, Nouvelle série, n°18, 2<sup>ème</sup> semestre 2009

proposerons à titre d'hypothèse une description des ce qui se trouvait, selon toute vraisemblance, sur la maquette en 1902, et donnons les raisons de ce choix plus loin. Et cela en sachant que la maquette a été présentée comme étant d'une *exactitude parfaite* par des responsables de la Chambre de commerce de Nantes, le 19 juin 1900, devant le Jury de l'Exposition de 1900 à Paris<sup>10</sup>. Des modifications peu nombreuses ont sans doute été apportées à la maquette entre 1900 et 1902. Un indice dans ce sens apparaît comme pratiquement certain : c'est celui du canal Pelloutier, sur la Prairie au Duc. Ce canal figure sur le plan de Nantes de 1900, mais a du être comblé avant 1902. Car sur le plan de la ville de 1902, il est remplacé par une *rue Pelloutier*<sup>11</sup>, et sur le plan relief, ce canal n'existe pas (ou plus).

Le plan relief fut en 1905, après quelques hésitations des membres de la Chambre de commerce de Nantes (voir plus loin), installé dans le pavillon français de l'Exposition universelle et internationale de Liège<sup>12</sup>, vraisemblablement dans l'état où il était en 1902. Nous n'avons en effet trouvé aucune trace d'une demande de mise à jour fait par la Chambre de commerce entre 1902 et 1905.

Après la mise en œuvre du *programme Baudin* à partir de 1913<sup>13</sup>, le plan relief du port de Nantes n'était plus à jour, mais nous n'avons trouvé aucune source crédible décrivant des modifications supplémentaires. Déjà sur un plan de la ville de 1912, on peut voir des changements urbanistiques importants, non prises en compte sur la maquette, telle qu'elle existe actuellement, Il en est ainsi de la partie située au sud de la Gare d'État, avec notamment le boulevard Bénoni-Goullin. Celui-ci ne figure pas dans l'annuaire de 1902, est présent dans celui de 1908, mais n'est pas, avec la voirie adjacente<sup>14</sup>, sur la maquette. On peut donc affirmer que les ultimes modifications de *mise à jour* du plan relief, s'il y en a eu, ont été, en tout état de cause, antérieures à 1908.

Compte tenu de ce qui précède, il n'y a qu'une faible probabilité pour que des modifications du plan relief aient été faites après 1902.

Notre travail a dès lors consisté, d'abord, à mettre en relation, de manière vraisemblable, deux types de sources : des plans de la ville de Nantes ; des Annaires de la Loire-Inférieure, et cela pour l'emprise supposée du plan relief<sup>15</sup>. Nous avons ensuite localisées les entreprises qui existaient en 1902 dans l'emprise approximative de la maquette sur un plan de Nantes de 1902. Enfin, nous avons confronté ce résultat avec des photographies de l'état actuel (2011) de la maquette.

Sur ces photos on peut voir un certain nombre de cheminées d'usines, ce qui fait penser à l'existence de machines à vapeur. Nous avons donc tenté, à partir des

---

<sup>10</sup> La date d'ouverture de l'Exposition de 1900 à Paris a été initialement fixée au 5 mai 1900, puis avancée au 15 avril de la même année ; la date de clôture initiale devait être le 31 octobre 1900 ; elle a été repoussée au 12 novembre 1900

<sup>11</sup> Qui sera remplacée, et prolongée après 1905, par la rue *Pierre Landais* ; voir à ce sujet : Dugas A., Notices sur les rues de Nantes, 1906

<sup>12</sup> On trouve dans les procès verbaux des séances de la Chambre de Commerce des indications à propos de l'exposition du plan relief à Liège. La Chambre a obtenu une médaille d'or à cette occasion.

<sup>13</sup> Voir à ce sujet : GUILLET B., HURON L., KEROUANTON J.L., "La maquette du port de Nantes par Paul Duchesne", *124<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes*. « Des villes, des ports, la mer, les hommes » (Nantes 1999), Paris, CTHS, 2001, pp.143-155

<sup>14</sup> Rue Louis Blanc et quai des Antilles

<sup>15</sup> Cette emprise globale reste à déterminer avec précision et à reporter sur les plans de Nantes de 1900 et 1902.

registres de déclarations de ces appareils<sup>16</sup>, de valider autant que faire se pouvait l'identification des bâtiments industriels suggéré par l'Annuaire de 1902. Malheureusement, les registres de déclarations d'appareils à vapeur ouverts en vertu du décret du 30 avril 1880 ne contiennent généralement que de brefs résumés, qui ne permettent pas, en dehors de la date de déclaration<sup>17</sup>, une identification correcte des propriétaires et adresses d'implantation de ces réservoirs, chaudières et machines à vapeur.

Par contre, nous avons volontairement écarté en tant que source, sauf exception, toute l'iconographie – en dehors des plans - que l'on peut trouver pour la période considérée à propos de Nantes. Il existe un nombre très important de photographies, mais les examiner toutes et les mettre en rapport avec l'état actuel de la maquette du port nous aurait à coup sûr fait ouvrir un *tonneau des danaïdes* qui aurait rendu notre étude interminable. Ce travail pourra être entrepris par la suite, par qui le voudra bien.

Afin de documenter autant que faire se peut l'histoire de la maquette, et bien que des indications à ce sujet aient déjà été données dans une publication<sup>18</sup>, nous reprendrons, pour commencer, dans le détail, les comptes rendus des séances de la Chambre de Commerce de Nantes au cours desquelles il a été question de ce plan relief.

## 2. LA MAQUETTE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES

### 2.1 Le détail des délibérations de la Chambre de Commerce

Il nous a paru intéressant de relater ici dans le détail des délibérations de la Chambre de Commerce de Nantes, en rapport avec le plan relief qu'elle a fait exécuter pour l'Exposition de 1900 à Paris. Nous proposons une synthèse de ces débats plus loin

Il semble que la première allusion à ce qui deviendra la maquette qui nous intéresse a été faite lors de la séance du 18 juillet 1898 dans les termes suivants :

*« Mr. le Président [Rivron] rappelle qu'il a été convoqué pour Mercredi à Paris par le Président de l'exposition collective des Ports ; il a prié la Commission, qui avait été chargée d'examiner la question de la participation de la Chambre, de lui faire connaître ses vues.*

*M. Buffet [vice président] : La Commission, après examen des pièces communiquées, est d'avis que la Chambre participe aux frais de construction du pavillon projeté. Sans être en mesure de fixer [sic] aucun chiffre pour l'ensemble de la dépense à assumer à l'occasion de l'Exposition, la Commission estime néanmoins qu'il ne serait pas exagéré de tabler sur une dépense de 10.000 francs, et elle propose de s'en rapporter à son Président pour tenir compte de ces indications lorsqu'il prendra part à la réunion de Mercredi. Adopté. »*

---

<sup>16</sup> ADLA – 1666 S 1 – Registres de déclarations – 1883-1892

<sup>17</sup> Avec dans certains cas la date de délivrance du récépissé

<sup>18</sup> GUILLET B., HURON L., KEROUANTON J.L., "La maquette du port de Nantes par Paul Duchesne", *124<sup>e</sup> Congrès des sociétés savantes*. « Des villes, des ports, la mer, les hommes » (Nantes 1999), Paris, CTHS, 2001, pp.143-155

Il est intéressant de remarquer que dans cette *première* délibération pour le sujet que nous traitons, il est question, pour la Chambre de commerce de Nantes, d'être partie prenante dans une *exposition collective des ports*, et que cette participation ne va pas de soi. Cette *position initiale* a marqué la suite, lorsqu'il s'est agi de l'Exposition Universelle de Paris de 1900, et de la participation de la Chambre de Commerce de Nantes à cette manifestation.

Lors de la séance du 26 juillet 1898, la question est revenue en débat, et on apprend que 17 chambres de commerce ont adhéré à l'Exposition collective ; un emplacement aurait été réservé pour la construction d'un pavillon, qui devait coûter environ 60.000 francs. Ce montant était à répartir entre les chambres au prorata des surfaces occupées. Monsieur Rivron, au nom de la Chambre de Nantes, a demandé 15 à 20 mètres de surface plane et 40 mètres de surface murale<sup>19</sup>, « *étant entendu que cette demande n'est pas définitive [...]* ».

Si l'on ajoute à cela que la Chambre s'est préoccupée dès cette date de trouver des contributions financières externes, voir le remboursement total des frais de construction du pavillon à partir des *bonis qui pourraient résulter de l'Exposition*, on voit à quel point les responsables élus de cet organisme consulaire nantais avançaient avec une extrême prudence, voire quasiment à *reculons*, dès qu'il était question de dépenses non obligatoires<sup>20</sup>.

Il faut attendre ensuite le 26 octobre 1898 pour que la question de l'exposition collective revienne en discussion<sup>21</sup>. Monsieur Buffet rapporte que :

« *La Commission de l'Exposition a eu avec M. l'Ingénieur en Chef une entrevue au cours de laquelle M. Lefort lui a soumis trois projets de plans de la Loire en vue de l'Exposition. Il s'agit de cartes de la Loire accompagnées de photographies. L'un des projets coûterait 10.000 francs, l'autre 7.000 francs et le troisième également 7.000. La Commission considère que ces plans seraient peut-être utilement placés dans une section de l'Exposition embrassant les travaux des ingénieurs, mais qu'ils ne rentrent pas dans la catégorie des expositions intéressant les Chambres de Commerce et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de donner suite au projet. D'autre part, la Commission a estimé qu'un plan en relief comprenant la Ville de Nantes dans son ensemble intéresserait le public, et elle a pensé qu'il serait peut-être possible d'obtenir le concours de la Ville pour les frais de confection de ce plan. MM. Buffet et Riom se sont rendus à la Mairie et ils ont entretenu de cette question M. Sarradin, 1<sup>er</sup> adjoint. Mr. Sarradin a fait connaître que pour sa part et réserves faites de l'adhésion de l'administration, il serait très disposé à entrer dans les vues de la Chambre de Commerce et à prendre à la charge de la Ville la moitié des frais de construction de ce plan, jusqu'à concurrence de 6.000 francs environ. La Commission propose, en conséquence, de prendre dès à présent des informations, et de demander à MM. Regnard, de Paris, qui se sont fait une spécialité de ce genre de travaux, et de les prier d'établir un devis pour un plan qui comprendrait environ 7 mètres de longueur sur 3 ou 4 mètres de profondeur<sup>22</sup>. La Chambre approuve les propositions de la Commission. »*

---

<sup>19</sup> Bien que cela ne soit pas précisé dans la transcription des débats, il s'agit de mètres carrés.

<sup>20</sup> Nous avons eu la possibilité de la vérifier très largement à propos du projet de pont à transbordeur d'Indre à Indret, débattu pendant 13 ans (et jamais réalisé) par les élus du Conseil générale – où on retrouve souvent les mêmes personnes qu'à la Chambre de commerce.

<sup>21</sup> Les séances étaient traditionnellement suspendues pendant les mois d'été

<sup>22</sup> Cela correspond au minimum à 21, et au maximum à 28m<sup>2</sup> ; la maquette aura finalement une surface de 17m<sup>2</sup>

Lors de la séance du 15 novembre 1898, le Secrétaire donna lecture d'une lettre de M. le Président des Chambres de Commerce maritimes, du 12 novembre, déterminant les surfaces qui seraient mises à la disposition de la Chambre pour son exposition. On lit également :

*« Il sera écrit à M. l'Ingénieur en Chef Lefort que la Chambre renonce à exposer des plans de la Loire maritime à cause de la dépense, le coût du plan en relief représentant à lui seul 14.000 francs. »*

Fort de la promesse de contribution financière, espérée de la Ville, la Chambre, à travers la Commission ad hoc constituée à cet effet, sembla donc s'orienter, exclusivement, vers la commande d'un *plan relief*, qui pouvait lui coûter seulement 8.000 francs<sup>23</sup> (14.000 – 6.000 de contribution de la Ville). La surface de ce plan pouvait être estimée à 28 m<sup>2</sup>, à raison de 500 francs le m<sup>2</sup>.

Lors de la séance du 29 novembre 1898, il a été donné lecture d'une lettre du Comité des Chambres de Commerce maritimes, qui a envoyé un plan indicatif des surfaces dont les Chambres de Commerce auront à disposer pour leurs expositions. Le sujet a été renvoyé à la Commission<sup>24</sup>.

Il faut attendre ensuite la séance 15 février 1899 pour que la question du plan relief soit à nouveau évoquée. On y apprend, par une lettre de M. le Maire de Nantes, qu'il *proposera au Conseil municipal de voter un concours de 8.000 francs pour le plan en relief de Nantes qui doit figurer à l'Exposition de 1900*. C'est plus que ce qui était prévu (6.000 francs), mais on voit que s'est installée une ambiguïté entre les partenaires : la Chambre de commerce s'intéressait au port maritime qu'elle gérait, et le Maire à toute la ville de Nantes.

Le 7 mars 1899, M. Buffet rendit compte de la visite de M. Regnard, qui avait été contacté pour se charger de la confection du plan en relief. Le devis annoncé par le fabricant se montait à 20.000 francs, ce qui a fait dire à M. Buffet qu'à réception, *la Chambre aura à prendre une décision*. Effectivement, le 14 mars, il fut donné lecture du devis de M. Regnard, qui portait sur un plan en relief *de la Ville de Nantes*. Plusieurs membres ont exprimé alors que :

*Le plan, pour être complet, devrait comprendre les établissements industriels situés à l'aval du slip<sup>25</sup> dans la partie du port s'étendant jusqu'à Roche Maurice. Le Président intervint pour exposer que cette extension obligerait à réduire l'échelle du plan dans des conditions excessives, ou bien à renoncer à y comprendre la plus grande partie urbaine de Nantes, ce qui ne serait probablement pas admis par l'administration municipale, qui va proposer au Conseil municipal de participer à la dépense à concurrence de 8.000 francs.*

M. Dagault a fait observer que ;

---

<sup>23</sup> Somme à comparer aux 10 .000 francs considérés comme « non exagérés » lors de la séance du 18 juillet 1898

<sup>24</sup> Il s'agit évidemment de la Commission de l'Exposition présidée par M. Buffet, dont il a déjà été question. Malheureusement, il ne subsiste dans les archives de la Chambre de Commerce de Nantes aucun document concernant les travaux de cette commission.

<sup>25</sup> Il s'agit d'un « slip-way », sorte de cale inclinée permettant d'y hisser à sec des navires pour diverses opérations de maintenance.

*La Chambre va se trouver en présence d'une dépense de 30.000 francs environ pour sa participation à l'Exposition de 1900. Si elle entend augmenter encore cette dépense en donnant le plan en relief de Chantenay, elle devra l'exprimer.*

M. Gouraud de son côté a fait observer qu'il serait convenable en tout cas de faire figurer d'une manière quelconque parmi les plans exposés par la Chambre ceux de la section de Chantenay. M. le Président, en conclusion de cet échange de vues, a répondu que :

*La Chambre exposera sur les surfaces murales cette partie du port, mais que, si l'on voulait exposer le plan entier en relief, il faudrait que le plan ait son point de départ à la Bourse<sup>26</sup>, et non plus à la gare de Richebourg. Les Commissions du Port et de l'Exposition se réuniront jeudi pour délibérer.*

Les délibérations à propos du plan relief ont repris lors de la séance suivante, le 21 mars 1899, et l'on relève dans le registre qui les transcrit ce qui suit :

*« Le président [M. Buffet] rappelle que la Municipalité avait accepté de soumettre au Conseil Municipal une proposition tendant à faire participer la Ville aux frais de construction d'un plan en relief de la ville et du port de Nantes. Nous demandions à la Ville de fournir la moitié de la dépense jusqu'à concurrence d'une somme de 8.000 francs. A ce moment, nous supposions que le prix du plan serait de 16.000 francs environ, mais M. Regnard nous a soumis un devis qui élève cette somme à 20.000 francs à forfait. L'Administration municipale ayant soumis la question de sa participation aux Commissions du Conseil, celles-ci, paraît-il, ont réduit cette participation à 4.000 francs. Dans ces conditions, la Chambre aurait à déboursier 16.000 francs et elle devrait mettre la Ville en possession du plan. Telle est aujourd'hui la situation. La Chambre aura à statuer lorsqu'elle connaîtra le vote du Conseil municipal. Il est évident que si ce vote est conforme à celui des Commissions, la Chambre aura à examiner les moyens d'exposer un plan dont le coût serait renfermé dans les limites de ses premières études et qui comprendrait non plus la ville entière mais seulement le port maritime. M. le Président propose d'ajourner à la semaine prochaine la discussion de cette affaire. Adopté. »*

C'est manifestement à ce moment là que la Chambre de commerce a commencé à prendre le parti de ne représenter sur le plan relief, encore à construire, qu'une partie de la Ville de Nantes : celle du port maritime. En d'autres termes la partie des voies d'eaux empruntée par les navires en provenance de la mer. Ce qui suit aura probablement incliné les responsables de la Chambre encore davantage dans ce sens

En effet, le 28 mars 1899, le secrétaire a lu la lettre de M. le Maire de Nantes du 25 mars, faisant connaître que le Conseil municipal a voté un subside de 4.000 francs à la Chambre de Commerce pour la construction d'un plan en relief de la Ville de Nantes, à la condition que ce plan deviendra la propriété de la Ville après la clôture de l'Exposition. M. Buffet intervint pour rappeler l'origine de cette affaire.

*« La Chambre de Commerce désireuse de produire à l'Exposition un plan en relief comprenant à la fois le Port et la Ville de Nantes a demandé à l'Administration de bien vouloir participer à la dépense d'exécution de ce plan jusqu'à concurrence d'une somme de 8.000 francs, représentant la moitié du prix de la construction, et elle*

---

<sup>26</sup> Le bâtiment de la Bourse est bien le point de départ, vers l'aval, de la maquette en bois réalisée en définitive.



*offrait la propriété de ce plan à la Ville. La part contributive de la Ville ne devait en aucun cas dépasser 8.000 francs. Un devis a été établi depuis ces pourparlers, et la dépense totale doit s'élever à 20.000 francs ; malgré cette augmentation, la Chambre de Commerce a maintenu les propositions qu'elle faisait à la Ville. La décision du Conseil municipal laisserait à la Chambre une charge de 16.000 francs, et encore devrait-elle faire don du plan à la Ville pour lequel celle-ci aurait payé ¼ seulement de la dépense. Dans ces conditions, la Chambre doit-elle accepter le concours financier de la Ville et la condition à laquelle il est subordonné ?*

*Le Président met aux voix la question ainsi formulée. A l'unanimité, la Chambre décide de ne pas accepter le concours financier de la Ville.*

*M. Buffet dit que la Chambre doit décider maintenant si elle exposera un plan en relief. Elle reste en présence d'une provision de dépense de 12.000 francs. Convient-il de maintenir cette provision et d'étudier un projet qui comprendrait seulement le port maritime.*

*Mr. le Président [a dit alors qu'il] faudrait savoir tout d'abord si un plan ne comprenant que le Port peut donner matière à une exposition intéressante. Il semble difficile qu'il en soit ainsi, du moins en ce qui concerne la partie du port située en aval du quai Saint Louis jusqu'à Roche Maurice.*

*Pour M. Buffet, on pourra examiner cette question avec le constructeur. Mais pour M. Dagault, la Commission des Finances n'a pas délibéré sur cette question. N'oublions pas qu'il ne s'agit pas seulement d'une dépense de 12.000 francs pour notre exposition, mais bien d'un déboursé qui approchera de 30.000 francs.*

*M. Buffet reprit la parole pour dire que la Chambre a déjà tranché la question de principe. Elle a envisagé une dépense de 12.000 francs pour un plan en relief, abstraction faite du surplus de l'Exposition. Il ne s'agit donc que de savoir si elle maintient aujourd'hui sa décision d'exposer un plan en relief à concurrence d'une dépense de 12.000 francs pour cette partie de son exposition.*

*La Chambre décide de maintenir un crédit de 12.000 francs pour un plan en relief, et elle renvoie à sa Commission les suites à donner à ce vote.*

Lors de la séance du 11 avril 1899 intervint un fait nouveau : un changement de constructeur pressenti pour la réalisation du plan relief. Le Président de séance (M. Buffet) déclare en effet :

*Il a été écrit à M. Regnard il y a plusieurs jours pour lui faire part de la modification du programme rendue nécessaire par suite du défaut de concours de la Ville, et pour le prier de faire savoir s'il pourrait se charger, moyennant un prix qui ne dépasserait pas 12 ou 13.000 francs, d'exécuter un plan sur les données nouvelles qui lui seraient fournies. M. Regnard n'a pas répondu. D'autre part, M. Duchesne nous a fait parvenir un spécimen d'un plan en relief qui répondrait au programme. Dans l'état, M. le Président propose que la Commission soit chargée de traiter au mieux avec M. Duchesne, après toutefois rupture des pourparlers entamés avec M. Regnard. On écrirait à celui-ci pour lui rappeler qu'il n'a pas répondu à la lettre de la semaine dernière. Adopté.*

Lors de la séance du 18 avril 1899, sous la présidence de M. Dubochet,

*M. Buffet a dit qu'il a vu à Paris M. Regnard, constructeur, avec qui des pourparlers ont été engagés pour la construction d'un plan en relief du port de Nantes. M. Regnard devait, à la suite de cette entrevue, adresser à la Chambre des propositions nouvelles qui ne sont pas encore parvenues. En présence de ces retards prolongés, M. Buffet propose qu'il soit écrit à M. Regnard que la Chambre se dégage et qu'elle lui remboursera, ainsi qu'il l'a demandé éventuellement, les frais représentant ses débours. Adopté.*

Le 25 avril 1899, le secrétaire a lu les lettres des 19 et 21 avril de M. Regnard. M. Buffet a dit que :

*Conformément à la décision de la Chambre il a été écrit à M. Regnard que ses nouvelles propositions sont tardives et que la Chambre a repris sa liberté. Comme conséquence de cette décision, les pourparlers ont été repris avec M. Duchesne et il a été convenu que cet industriel fournirait un plan suivant les conditions arrêtées au prix de 14.000 francs.*

Après lecture de la lettre de M. Duchesne du 25 avril demandant que soient fixées les conditions de paiement suivant des termes qu'il indique, M. Buffet a dit que *conformément à la demande de M. Regnard, la Chambre lui paiera une indemnité de 250 francs, représentant ses frais d'étude et débours.* Cette proposition fut adoptée. De ce qui précède nous pouvons induire que commande a été passée au modelleur Pierre Duchesne<sup>27</sup>, domicilié au 17, rue Lamoricière à Nantes, sans que pour autant nous ayons pu retrouver une trace de ce contrat et les *conditions arrêtées*. Il ne subsiste rien, dans les archives de la Chambre de Commerce, des travaux de la commission ad hoc créée pour l'Exposition de 1900 à Paris. De plus, si des documents relatifs à la participation de la Chambre à des expositions existent, il n'y a rien concernant celle de 1900.

Au cours de la séance du 16 mai 1899 a été abordée une question concernant le pavillon de l'Exposition dans lequel devaient prendre place les Chambres de commerce portuaires. Puis le 25 juillet 1899 est lue une lettre du 21 provenant du Comité de l'Exposition des Chambres de Commerce, envoyant un plan du pavillon des Chambres de Commerce des Ports. Le Président fait observer *que le port de Nantes n'est pas inscrit sur ce plan. Il y a sans doute oublié, et nous aurons à demander des explications à ce sujet.* La question fut renvoyée à la Commission de l'Exposition.

Dans une lettre du 2 octobre 1899 lue lors de la séance du 3 octobre, le Directeur de l'Histoire Industrielle<sup>28</sup> a communiqué le texte d'une notice sur l'Exposition du plan en relief du port de Nantes. 1000 exemplaires seraient vendus à la Chambre à raison de 500 francs. Pendant la même séance, le Président a dit que *le plan en relief du port de Nantes est très avancé.* Il désirait que *quelques membres se rendissent, à un jour qui serait ultérieurement fixé, chez le constructeur, M. Duchesne, pour se rendre compte de son travail.* La Chambre décida en principe de faire cette visite le mardi suivant, à l'issue de la séance.

Après plusieurs mois au cours desquels une partie des débats de la Chambre de Commerce porta sur la question du pont à transbordeur, il fut à nouveau question de l'Exposition lors de la séance du 16 janvier 1900. M. Duchesne, constructeur du plan relief du port de Nantes, obtint une allocation de 100 francs pour se rendre à Paris, afin de s'occuper des préliminaires de l'exposition de son plan. On observera au passage que les délais ont été bien tenus, car l'Exposition de Paris devait s'ouvrir le 15 avril 1900.

---

<sup>27</sup> ADLA – PER 60 5 – Annuaire de la Loire-Inférieure – 1902 – p.751

<sup>28</sup> Il s'agit peut-être d'une revue. Mais il n'y a pas de périodique sous ce titre aux ADLA. Par contre il existe aux AM (Cote 1 BA in16° 161), des volumes d'Almanachs de la Société Industrielle de Nantes, dont celui de la période 1894-1899. On n'y a pas trouvé trace de la notice évoquée lors de la séance du 3 octobre 1899 de la Chambre de commerce.

A la date du 13 février 1900, nous trouvons un compte rendu de M. Dagault relatif aux démarches qu'il a faites au sujet des préparatifs de l'Exposition. Il a dit :

*Qu'il s'est rendu au bureau de M. Roy, architecte de l'Exposition, avec qui il a eu une conférence. Le Palais des Chambres de Commerce est loin d'être terminé, mais la Chambre sera informée en temps utile de l'époque à laquelle elle devra expédier ses envois. Par ailleurs, M. Dagault mettant à profit l'expérience qu'il a acquise lors de la dernière Exposition, s'est préoccupé des moyens d'assurer le transport des objets à exposer entre les gares d'arrivée et la destination, et il s'est entendu à ce sujet avec un entrepreneur de transport. Il informera M. Duchesne des mesures qu'il aura à prendre de son côté. M. Dagault ajoute que chaque exposant aura droit à une carte unique qui sera délivrée dans des conditions déterminées. Un exemplaire de cette carte restera aux mains de la Direction Générale de l'Exposition.*

*M. Buffet intervient pour dire qu'il sera important de retenir que la Chambre n'a pas la responsabilité du transport du plan en relief : elle doit seulement payer les frais de ce transport, tant de Nantes à Paris-gare que de la gare à l'Exposition. Il faut donc donner des renseignements à ce sujet à M. Duchesne, mais bien spécifier que la Chambre n'a d'autre charge à assumer que le remboursement des frais de transport et qu'aucun risque ne lui incombe.*

*M. le Président : C'est à M. Duchesne de se mettre directement en relations avec tous agents de transport.*

*M. Dagault répond qu'en effet son intervention a été purement officieuse et qu'en donnant à M. Duchesne les informations prises par lui au cours de son séjour à Paris, il lui confirmera les réserves qui viennent d'être rappelées.*

Il est possible de déduire de ce qui précède que le 13 février 1900, le plan relief réalisé par Pierre Duchesne était terminé.

La séance du 3 avril 1900 nous apprend seulement qu'une lettre du Comité des Chambres de Commerce maritimes en date du 26 (mars 1900) fait connaître que l'assurance contractée pour les exposants des Chambres de Commerce des Ports. L'assurance de l'Exposition de la Chambre de Nantes est faite pour 20.000 francs.

Au cours de la séance du mardi 12 juin 1900 il a été débattu de la visite, annoncée par le Président des Chambres de Commerce maritimes, du Jury de l'Exposition. Il était même question d'une visite du Président de la République. M. Buffet était déjà à Paris, et devait être rejoint par M. Dubochet pour recevoir les membres du Jury, prévue pour le lundi suivant, c'est-à-dire le 18 juin. On s'est préoccupé également de faire en sorte que plusieurs membres de la Chambre se trouveraient à Paris lorsqu'avis sera donné de la date de la visite par le Président de la République.

La séance du 26 juin a été en partie consacrée à un compte rendu de la visite du Jury de l'Exposition, dans les termes suivants :

*L'Exposition de la Chambre de Commerce a reçu la visite du jury la semaine dernière. La Chambre de Commerce était représentée par son Président, ses deux vice-présidents, et MM. Cossé, Hailhaust et Sevestre. Nous avons donné au jury quelques explications au sujet du plan relief du port de Nantes, sur son exactitude parfaite et nous lui avons remis une Notice sur la situation du Port, en faisant ressortir les progrès réalisés depuis l'ouverture du Canal Maritime. Ces renseignements ont produit une impression favorable et l'un des membres du jury a constaté que les représentants de Nantes étaient les seuls qui ne fissent pas entendre de doléances*

*sur leur situation. Nous avons répondu que nous ne nous plaignons jamais qu'en cas d'utilité et que nous avons d'ailleurs des desiderata à faire valoir.*

*La visite du Jury a été suivie le surlendemain de celle de M. le Ministre du Commerce : nous avons exprimé à M. le Ministre notre vœu d'une amélioration nouvelle de nos voies de communication avec la mer. [Souligné par nous].*

Il a ensuite été question d'une invitation fait au Ministre des Travaux Publics à se rendre à Nantes, sous la forme d'un *voyage d'affaires qui ne serait marqué par aucune manifestation officielle*, pour qu'il puisse se rendre compte par lui-même de l'état de la Loire et du Port. Le Ministre aurait accepté l'invitation sous cette forme.

Lors de la séance du 9 octobre 1900, les dispositions ont été prises pour organiser une surveillance du pavillon des Chambres de Commerce à partir de la clôture de l'Exposition<sup>29</sup> jusqu'à l'enlèvement total des objets exposés.

Le 6 novembre, M. Dagault demanda l'autorisation de se rendre à Paris pour s'occuper du retour à Nantes des objets exposés par la Chambre. M. Bouvais a dit qu'il ne fallait pas s'occuper du démontage ni de l'emballage des colis qui devaient se faire sous la responsabilité de M. Duchesne. Et M. Cormerais ajouta que M. Duchesne devait faire l'expédition à ses risques et périls, la Chambre ne prenant à sa charge que les frais. Le Président affirma qu'il convenait en effet d'exercer une surveillance, mais sans s'immiscer et sans prendre aucune responsabilité dans les opérations.

Nous retiendrons, pour clore cette longue restitution des débats au sein de la Chambre de Commerce de Nantes à propos du plan relief, l'intervention de M. Buffet lors de la séance du 13 novembre 1900 :

*La Chambre jugera sans doute convenable de compléter le plan en relief, ce qui nécessitera une dépense complémentaire : il sera nécessaire de comprendre dans ce plan les îles situées en face de Chantenay.*

*Mais aussitôt le Président rappelle que la Chambre avait invité la Ville à participer à la dépense d'un plan d'ensemble et que c'est sur le refus du Conseil municipal que la plan a été établi tel qu'il est ; mais,[ajoute-t-il] la question peut revenir, et en tout cas, il convient d'attendre que le plan soit de retour à Nantes pour prendre une détermination.*

*M. Buffet n'insiste pas.*

Le plan relief est sans doute revenu à Nantes avant la fin de l'année 1900, sans qu'il soit fait mention de ce retour dans les comptes rendus des séances de la Chambre de commerce. Car à partir de la séance du 13 novembre 1900, on ne trouve plus aucune allusion à la maquette, en tout cas jusqu'à la fin de l'année 1903. Les comptes rendus des séances font apparaître qu'une des préoccupations principales des membres de la Chambre portait sur l'accessibilité du port maritime de Nantes. Car malgré l'existence du Canal maritime, dans lequel il y a eu deux échouages de voiliers en 1901, il a fallu envisager des travaux d'approfondissement de la Loire jusqu'à une profondeur de 8 mètres, pour permettre aux navires de haute mer un accès sécurisé aux estacades. D'autres modifications, telles que des comblements de voie d'eau, des prolongements d'estacades, ont également mobilisé les membres de la Chambre pendant l'année 1902.

---

<sup>29</sup> Celle-ci devait se terminer le

On relève, dans le procès verbal de la séance du 3 mars 1902, ce qui suit :

*M. Talvande, au nom de la Commission des Réformes Commerciales, estime qu'il n'y a pas lieu d'envoyer à l'Exposition d'Anvers les plans du port et de la Loire, ces plans actuels devant être modifiés profondément par les travaux en cours ou par ceux projetés. Adopté.*

Le 23 décembre 1902, en préparation de la célébration du centenaire de la Chambre de Commerce, il est question, dans une notice à écrire, de *faire ressortir la situation actuelle du port en indiquant les transformations qui y ont été apportées successivement*. En supposant que l'expression *les plans du port* désignent notamment la maquette, la *mise à jour* du plan relief n'est cependant pas évoquée.

On relève, lors de la séance du 27 octobre 1903, l'intervention dont le texte suit :

*[Lettre] de M. Arnodin, du 27, invitant la Chambre à assister demain à une mise en marche du pont à transbordeur. M. le Président prie ses collègues de vouloir bien se rendre à cette invitation qui a un caractère non officiel, ainsi que le lui a dit verbalement M. Arnodin.*

Ce texte prouve simplement que le pont à transbordeur était en état de marche le 28 octobre 1903. Mais son modèle réduit, qu'on peut voir sur le plan relief exposé au Musée, n'y pas scellé, mais simplement posé. Ce qui a pu être fait à n'importe quel moment, avant 1903 ou après, puisque les plans d'exécution du pont à transbordeur réel étaient connus dès 1901.

Il n'a plus été question, dans les délibérations de la Chambre de commerce du plan relief jusqu'au 10 mai 1904. Ce jour là une lettre du ministre du commerce est lue en séance. Elle annonce la tenue, en 1905 à Liège, d'une Exposition universelle et internationale. Après s'être renseigné sur les frais que pourrait entraîner une participation de la Chambre, qui envisagea d'exposer le plan relief, et trouvant la dépense supérieure aux estimations, le projet a été repoussé par deux fois, notamment le 14 mars 1904. Puis, ayant reçu une proposition de participation moyennant un forfait de 1.400 francs, la Chambre décida de participer à l'Exposition de Liège et créa une commission pour préparer cette participation.

L'inauguration de la section française a eu lieu le 19 juin 1905, sous la présidence de MM. les ministres du Commerce, de l'Agriculture et des Colonies. Et le 5 octobre 1905, le président Dubochet annonça qu'il s'était

*[...] rendu à Liège avec [ses] collègues MM. Cormerais et Vuillemin à l'occasion de la visite du Jury à notre section. Le Jury a décerné un Grand Prix à notre Chambre. Notre Notice sur le port de Nantes a été reproduite par un journal d'Anvers, et plusieurs journaux français en ont donné une analyse. Nous n'avons, en résumé, qu'à nous féliciter de notre participation à l'Exposition de Liège.*

Il y a de fortes chances pour que le plan relief envoyé à Liège ait été, à quelques modifications mineures près<sup>30</sup>, pratiquement dans l'état où il était lors de l'Exposition à Paris en 1900. Car il n'y a aucune trace, dans les délibérations de la

---

<sup>30</sup> Par exemple le comblement de l'ancien canal Pelloutier (voir plus haut)

Chambre de commerce, jusqu'au 19 juin 1905, indiquant que la maquette du port de Nantes aurait été *modifiée pour mise à jour*.

## 2.2 Synthèse des délibérations de la Chambre de Commerce

Nous avons reproduit intégralement les délibérations de la Chambre de Commerce de Nantes relatives au plan relief du port, Nous en proposons ci-après une synthèse et une mise en contexte.

Parmi les nombreux sujets abordés pendant les séances hebdomadaires entre le 18 juillet 1899 et le 19 juin 1905, celui relatif à la réalisation d'un plan relief destiné à être exposé à Paris n'occupe qu'une place tout à fait marginale. L'important, entre 1899 et 1905, pour les membres de la Chambre, était d'améliorer le fonctionnement du port maritime. Plusieurs problèmes se sont posés à cette époque, en particulier l'ensablement /envasement de la Loire, qui rendait l'accès des navires de haute mer aux estacades du port de Nantes de plus en plus difficile. C'est la raison pour laquelle avait été construit le *Canal maritime*<sup>31</sup>, parallèle à la Loire, et dont on attendait beaucoup. Un grand nombre de séances font également état de l'opposition très forte de la Chambre à la construction du pont à transbordeur, pour lequel Ferdinand Arnodin avait obtenu une concession par l'État. Ce n'est qu'après de rudes négociations et modifications du projet initial que certains membres de la Chambre de Commerce ont fini par accepter le projet, et les conséquences financières très modérées qui ont été induites par leurs exigences.

Nantes, avec son port maritime, faisait partie d'un ensemble de villes françaises ayant des infrastructures de même nature, gérées par des Chambres de Commerce dites *maritimes*. Celles-ci, du fait de leurs problématiques analogues, avaient intérêt à se présenter ensemble, dans un même pavillon, pour l'Exposition Universelle de Paris en 1900. C'est bien ce qui a été à l'origine des débats que nous avons relatés. Assez rapidement est venue l'idée de faire construire un plan relief de la ville de Nantes et de son port, l'accent étant mis sur celui-ci. On aura compris à la lecture détaillée des débats que les parties de la ville en amont du port n'ont à aucun moment intéressé les membres de la Chambre, si ce n'est pour rechercher auprès de la municipalité une participation financière aux frais de construction de la maquette. Car, et cela se lit dans la plupart des délibérations, certains membres de la Chambre voulaient, de manière générale, que celle-ci dépense le moins possible, quel que soit l'objet, et plus particulièrement la réalisation d'un plan relief.

Il ressort à l'évidence une contradiction dans les débats autour de l'Exposition de 1900 : la Chambre de Nantes a *suivi* les propositions des Chambres de Commerce maritimes, en voulant surtout *promouvoir* son propre port. Mais au moindre coût, en limitant les risques. Autrement dit, la Chambre a eu une attitude frileuse, là où elle aurait pu manifester le volontarisme nécessaire dans toute action promotionnelle. Dans ces conditions, le retrait de la municipalité, après une proposition de participation financière, n'est pas surprenant. Il apparaît cependant que la Chambre de Commerce de Nantes n'était pas la seule à exposer un plan relief<sup>32</sup> de son port maritime<sup>33</sup>. Mais on peut lire la fierté de ses membres, présents

---

<sup>31</sup> Il d'agit du canal dit *de la Martinière*, qui existe toujours, comme lieu de promenade.

<sup>32</sup> Selon GUILLET B., HURON L., KEROUANTON J.L., op. cit., la Chambre de commerce de Saint-Nazaire aurait également exposé un plan relief réalisé par Pierre Duchesne.

lors de la visite, le 18 juin 1900, du Jury de l'Exposition, puis celle du Ministre. Par contre on ne trouve pas trace, dans les comptes rendus des débats, de la visite, pourtant annoncée et donc espérée, du Président de la République.

En résumé, le coût du plan relief n'a pas été excessif pour la Chambre de commerce, bien que considéré comme très important, car s'ajoutant à la part des frais à la charge de la Chambre de Nantes pour la réalisation du pavillon des Chambres de Commerce maritimes. Les quelques *mises à jour* de la maquette, qui ont pu intervenir sur la maquette après 1900, ne sont pas documentées dans les comptes rendus des séances de la Chambre, au moins jusqu'en 1905. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

### **3. MÉTHODOLOGIE POUR NOTRE ÉTUDE**

#### **3.1 Remarques préliminaires**

Dans les publications relatives à des projets de même nature, c'est-à-dire la modélisation numérique de plans relief citadins, les auteurs indiquent tous une même difficulté : l'objet physique, c'est-à-dire la maquette, ne correspond jamais exactement à la documentation urbanistique disponible. Cela tient au fait que la réalisation d'un plan relief n'a jamais été complètement en accord avec la réalité sur le terrain, car pendant la construction du modèle, cette réalité a évolué. Le plan relief du port de Nantes n'a pas échappé à cette difficulté. Ce qui a entraîné nécessairement des approximations dans notre travail visant à identifier les objets présents sur la maquette du port de Nantes.

#### **3.2 Difficultés inhérentes aux sources**

Le but de notre étude est comme dit l'identification, autant que faire se peut, des objets de type bâtiments présents sur le plan relief du port de Nantes, et au mieux de préciser l'activité qui s'y manifestait au moment où la maquette a été construite. Nous venons de montrer que les débats au sein de la Chambre de commerce de Nantes à propos de cet objet, ne donnent pas d'informations concernant les activités à caractère industriel qu'il est supposé illustrer. Nous avons donc fait appel à d'autres sources pour les identifier et les localiser. Il y a cependant un certain nombre d'incohérence dans ces sources, principalement constituées par les *Annuaire de la Loire-Inférieure*<sup>34</sup> et les plans de la ville de Nantes<sup>35</sup>. Nous les mettrons en évidence plus loin.

#### **3.3 Méthodologie de notre étude**

Il a fallu, d'un point de vue méthodologique, que nous adoptions une démarche itérative entre trois composantes :

- le plan relief lui-même, dont nous avons réalisé des photos, mais dans des conditions non idéales ;
- des plans de Nantes et la voirie qui y figure avec plus ou moins de détails ;
- des *Annuaire de la Loire-Inférieure*.

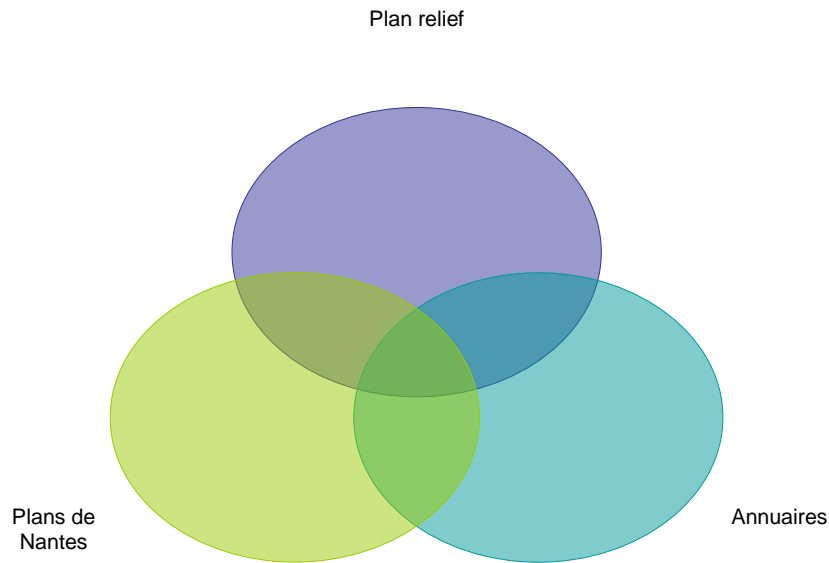
---

<sup>33</sup> Les archives de l'Exposition de 1900 à Paris, tout en étant pour l'essentiel accessibles, sont d'un volume tel qu'il n'a pas été possible de vérifier ce point. Ces documents sont numérisés en « mode image », ce qui ne permet pas une recherche textuelle sur des mots clé.

<sup>34</sup> Tels qu'on peut les trouver aux Archives départementales de la Loire-Atlantique (ADLA)

<sup>35</sup> Tels qu'on peut les trouver aux Archives municipales de Nantes (AM)

Il existe en effet une relation entre ces trois composantes, que nous représentons par le modèle qui suit.



#### Modèle méthodologique de note étude

Le plan relief est l'objet à documenter ; les plans de Nantes et les Annuaire constituent les sources qui doivent permettre d'atteindre ce but. Sur le plan relief ne figure aucune indication concernant la voirie. L'intersection des trois composantes de notre modèle correspond à ce qu'il est possible d'espérer documenter en termes de bâti sur le plan relief.

L'intersection des composantes « Plans de Nantes » et « Annuaire » représente le corpus sur lequel est fondé notre travail. On voit clairement sur le schéma de notre modèle que nous n'avons pas exploité de manière exhaustive aussi bien les plans que les Annuaire disponibles, car cela n'était pas nécessaire. D'une part, en effet, les plans disponibles ne recouvrent pas la totalité de l'emprise, telle que proposée dans la publication citée plus haut<sup>36</sup>, de la maquette. D'autre part, les Annuaire contiennent des informations sur des entreprises domiciliées hors des voies pouvant figurer sur le plan relief. Cela nous a conduit à porter notre attention principalement sur le bâti à caractère industriel représenté sur la maquette.

Nous avons donc d'abord, à partir des indications figurant sur des plans de Nantes et des Annuaire de la Loire-Inférieure, établi des listes pour les éléments de voirie supposées se situer dans l'emprise de la maquette. Puis nous avons dressé, dans un premier temps de manière exhaustive, à partir des Annuaire, des listes d'activités. Ensuite, pour ne pas alourdir de manière inconsidérée les saisies à faire pour les entreprises indiquées pour chaque activité, nous avons sélectionné des activités ayant a priori un caractère industriel. Car, comme dit, notre étude vise avant

---

<sup>36</sup> KEROUANTON J.L., (2009)



tout a renseigner les bâtiments manifestement industriels figurant sur le plan relief<sup>37</sup>. Une saisie exhaustive de toutes les entreprises, y compris celles à caractère manifestement artisanal (comme par exemple les boulangeries, boucheries, forgerons, etc.) serait certes possible, et peu être à entreprendre plus tard, afin de mettre en évidence la mixité des activités dans une même voie..

Une fois les voies supposées exister sur la maquette identifiées, et les activités industrielles sélectionnées, nous avons procédé à la saisie des informations disponibles sur les entreprises dans les annuaires retenus pour notre étude.

Nous avons voulu nous donner la possibilité d'établir une comparaison entre au moins deux années, pour mettre en évidence, le cas échéant, des variations tant du point de vue des activités industrielles que de leur localisation précise dans les zones du port de Nantes couvertes par le plan relief. Nous avons retenu, pour des raisons expliquées plus loin, les années 1899 et 1902.

### 3.4 Les limites de nos sources

La mise en œuvre de la méthodologie choisie s'est heurtée à des difficultés inhérentes aux limites spécifiques de nos sources. Nous traitons de cet aspect dans ce qui suit.

Le plan relief du port de Nantes a été commandé et réalisée en 1899, et probablement mise à jour, très marginalement, avant 1903. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'autres mises à jour par la suite.

Il n'y a pas de plan de Nantes pour 1899. Il en existe deux, numérisés, pour 1900<sup>38</sup>, qui donnent les noms des voies, mais ne couvrent par l'ensemble de l'emprise de la maquette. Le plan numérisé de 1902<sup>39</sup>, plus étendu vers l'aval de la Loire, et couvrant de ce fait une plus grande partie de l'emprise de la maquette, ne comporte pas les noms des voies. Il en est de même pour un plan de 1909<sup>40</sup>. Ce n'est que sur le plan de 1912<sup>41</sup> que l'on retrouve à la fois les noms des voies et une couverture pratiquement complète de l'emprise de la maquette.

Il existe également un plan de Nantes dit « monumental », mais l'année qui lui correspond (1895 ou 1900) est inconnue des services des Archives Municipales. De plus, les *médallons d'entreprises* qui y figurent sont positionnés de manière approximative, sans indication d'adresse pouvant être utile pour notre étude.

L'Annuaire de le Loire-Inférieur de 1898, qui aurait du permettre de repérer les activités existantes au moment où la maquette a été commandée, est incomplet. Il existe par contre un Annuaire pour 1899, mais pas pour 1900 et 1901. Nous avons donc du mettre à contribution celui de 1902. Des sondages ont été effectués dans des Annuaires plus tardifs, comme ceux de 1909 et 1912, pour valider notre hypothèse selon laquelle le plan relief, dans son état actuel, rend approximativement compte de la situation en 1902, mais pas au-delà.

---

<sup>37</sup> C'est le cas notamment des bâtiments comportant une cheminée

<sup>38</sup> AM Nantes – 1 Fi066 et 1 Fi1502

<sup>39</sup> AM Nantes – 1 Fi0068

<sup>40</sup> AM Nantes – 1 Fi0069

<sup>41</sup> AM Nantes – 1 Fi1503

## 4. DÉTAILS RELATIFS A NOS SOURCES

### 4.1 Les plans de Nantes évoqués comme sources

Nous donnons ci-après des images provenant des plans de Nantes entre 1900 et 1912. Le premier est celui dressé sous l'administration de Monsieur Sarradin, Maire de Nantes, par Justin Vincent, Agent Voyer. Nous y avons reporté, autant que faire se pouvait, les limites de l'emprise du plan relief.

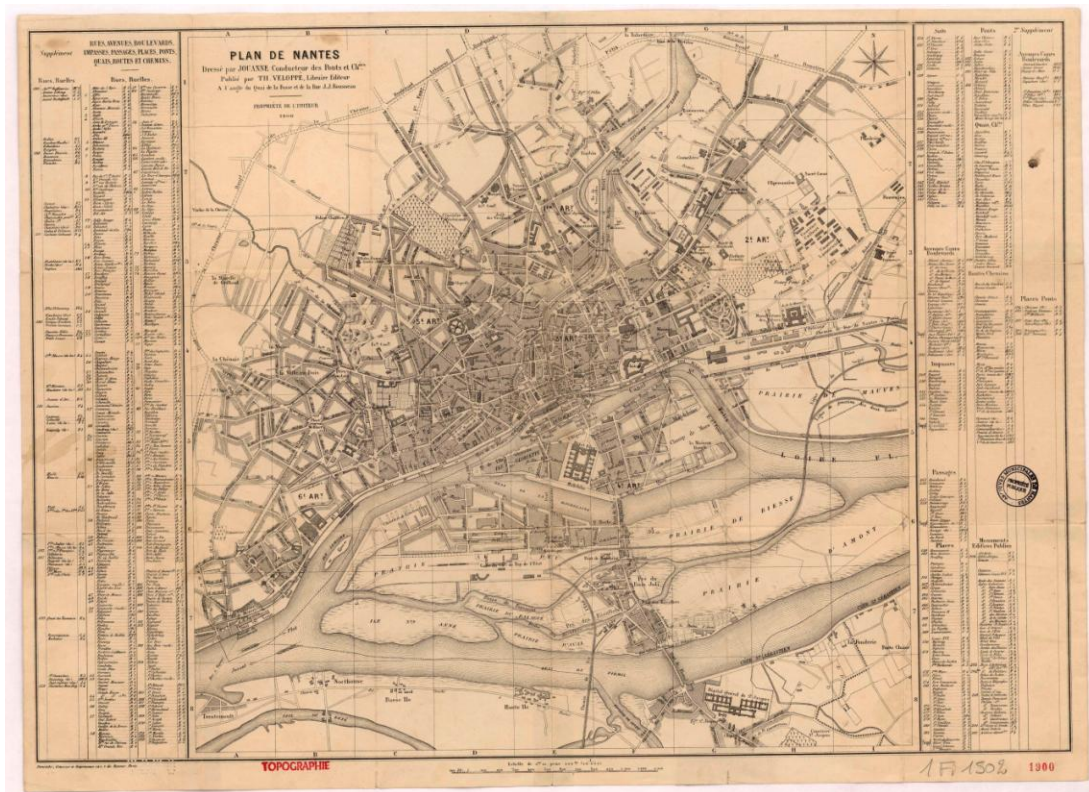


Plan de Nantes en 1900<sup>42</sup> avec limites du plan relief

Il existe un second plan de Nantes pour 1900, dressé par Jouanne, Conducteur des Ponts et Chaussées, et publié par Th. Veloppé, Libraire – Editeur. Il présente l'avantage d'offrir des légendes précisant l'emplacement des voies sur le plan. Nous en donnons l'image ci-après. On remarquera la similitude avec l'image précédente du point de vue de l'aire de la ville couverte.

---

<sup>42</sup> AM Nantes – 1 Fi 0066



Plan de Nantes en 1900<sup>43</sup> avec limites du plan relief

La figure qui suit représente la partie du plan de Nantes et Chantenay de 1902, dressé par L. Delattre, Agent Voyer de la circonscription de Nantes. Il couvre complètement, semble-t-il, l'emprise de la maquette. Mais il a l'inconvénient, comme dit, de ne pas comporter les noms des voies. Ce plan semble avoir servi à préparer le rattachement de Chantenay à Nantes, qui interviendra en 1908.

<sup>43</sup> AM Nantes – 1 Fi 1502



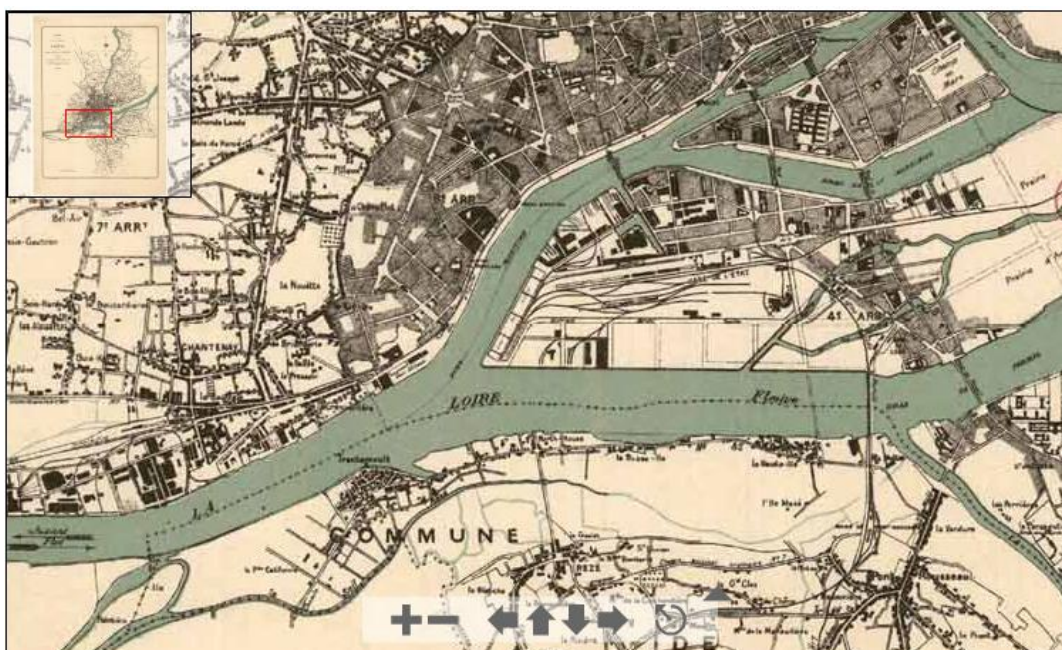


Plan de Nantes en 1902<sup>44</sup> avec limites du plan relief

En comparant les plans de 1900 et 1902, et bien que le second ne comporté pas, comme dit, les noms des rues, on se rend compte d'une grande similitude, pour la voirie de Nantes, dans les zones du port figurant sur le plan relief. Le plan de 1902 montre toutefois que l'île Sainte-Anne a été rattachée à la Prairie au Duc, et que le canal Pelloutier a été comblé. Ce sont les différences essentielles que l'on peut observer, et il est visible que la maquette correspond mieux au plan de 1902 qu'à ceux de 1900. On observe également que sur la partie de la Prairie au Duc située au sud de la gare de l'État, il n'y a pas de voirie, et encore moins de bâtiments, tant sur le plan de 1902 que sur la maquette (voir photos plus loin).

Ensuite, on trouve ci-après un extrait du plan de 1909. Bien qu'il couvre assez bien, vers l'aval de la Loire, l'emprise de la maquette, il n'y figure pas, sauf exception, les noms des voies. Il convient de préciser ici que la commune de Chantenay a été rattachée en 1908 à la ville de Nantes, pour constituer son 7<sup>ème</sup> arrondissement.

<sup>44</sup> AM Nantes – 1 Fi 0068



Plan de Nantes de 1909<sup>45</sup>

On y voit sur ce plan de 1909 un début d'urbanisation, au sud de la gare de l'État, sur la Prairie au Duc, mais cela ne figure pas sur le plan relief.

Terminons par un extrait du plan de 1912, dressé par Jouanne, Conducteur des Ponts et Chaussées, et publié par Th. Veloppé, Libraire – Editeur, pour la partie concernée par la maquette. Les noms des voies y sont clairement lisibles.

---

<sup>45</sup> AM Nantes – 1 Fi 0069





Extrait du plan de Nantes de 1912<sup>46</sup>

Les changements qui nous intéressent dans la voirie, entre 1902 et 1912, apparaissent comme tout à fait mineurs. Les listes des voies à prendre en considération pour 1899 et 1902 peuvent donc être complétées, pour la zone de Chantenay, à partir du plan de 1912, sur lequel nous avons reporté, par prolongement, l'emprise du plan relief.

## 4.2 Délimitation de zones sur le plan relief

Comme on va le montrer à l'aide de quelques photos du plan relief prises dans des conditions non idéales, il est possible d'analyser cette maquette du port de Nantes en définissant quelques zones seulement, à savoir :

- le quai de la Fosse proprement dit, qui comporte une forte densité de bâti qui semble être surtout à usage d'habitation ou de domiciliation d'entreprises ;
- la rive droite de la Loire hors Chantenay, avec notamment les voies qui débutent à partir du quai de la Fosse ; elle comporte peu de bâtiments à caractère industriel ;
- la rive droite à la hauteur de Chantenay ; on y distingue des bâtiments à caractère industriel ;
- l'île Feydeau, avec notamment la Petite Hollande, qui n'est que très partiellement représentée sur le plan relief ;
- l'île Gloriette qui, sur la maquette, présente une forte densité de bâtiments à caractère industriel ;
- la Prairie au Duc, à laquelle a été rattachée entre 1900 et 1902 l'île Sainte Anne ; les bâtiments sont également denses sur la maquette dans la partie nord de cette zone ; mais il reste une grande surface non urbanisée au sud de la gare de l'État.

<sup>46</sup> AM Nantes – 1 Fi 1503

Nous donnons ci après quelques photos du plan relief qui valident notre proposition de zones donnée ci-dessus.



Vue d'ensemble du plan relief, de l'amont vers l'aval (Photo de l'auteur)

Sur la vue qui précède, on distingue, à gauche et au premier plan, la Prairie au Duc. Egalement au premier plan, à droite, on peut voir une partie de l'Île Gloriette (voir photo de détail suivante). En diagonale et au second plan se trouve une grande partie de ce qui est représenté sur la maquette pour la rive droite de la Loire, avec notamment le quai de la Fosse, et plus en aval ce qui était dans la commune de Chantenay avant 1908.

La photo qui suit concerne la partie de l'Île Gloriette qui figure sur le plan relief. On y remarque une forte densité de bâti à caractère industriel.





L'Île Gloriette sur le plan relief (Photo de l'auteur)

L'image suivante montre les limites, à l'Est, de la maquette, avec une partie de l'Île Feydeau et une partie du quai de la Fosse (avec le palais de la Bourse, en bas à droite sur l'image).



Île Gloriette, Île Feydeau et quai de la Fosse (Photo de l'auteur)



Enfin, nous donnons ci-après un aperçu de la maquette pour la partie le plus en aval, coté Ouest, pour la rive droite. On distingue bien un entrepôt de charbon et un chantier naval, sur lesquels nous reviendrons. On voit également que dans cette zone, sur la rive gauche de la Loire, la maquette ne présente pas de constructions.



Limite aval de la maquette, rive droite et gauche de la Loire (Photo de l'auteur)



Extrait du plan de Nantes en 1902 à la hauteur de Chantenay

On peut rapprocher, comme nous venons de la faire, cette partie de la maquette à un extrait du plan de 1902. Il est clair que la représentation de la rive

gauche est approximative, sur la maquette, par rapport au plan de 1902. On remarque cependant que la représentation de l'île Cheviré – encore isolée à cette époque - correspond bien à ce qui est montré à cet égard sur le plan de 1902. On voit bien, sur la maquette et le plan de 1902, la digue qui relie l'île Cheviré à la commune de Rezé. Il n'en sera plus de même selon le plan de 1909. Cela conforte notre hypothèse selon laquelle le plan relief du port de Nantes représente la situation urbanistique illustrée par le plan de 1902. Et il y a, cela dit, des raisons valables de considérer les informations sur les entreprises trouvées dans l'Annuaire de 1902 comme pouvant servir à une identification du bâti sur la maquette di port.

## 5. ANALYSE COMPARATIVE DES INFORMATIONS (1899-1902)

Il s'agit maintenant, avant toute identification du bâti sur le plan relief du port de Nantes, de vérifier notre hypothèse selon laquelle l'état actuel de la maquette correspond probablement mieux à ce que nous pouvons savoir de la réalité de 1902 qu'à celle de 1899, Nos analyses comparatives reposent sur les saisies que nous avons faites à partir des Annuaire de 1899 et 1902, et reportées dans une base de données relationnelle.

Dans ce qui suit, nous comparerons successivement, à partir des Annuaire des années 1899 et 1902, la *voirie* pouvant être représentée sur la maquette. Puis nous comparerons pour 1899 et 1902 les *activités* indiquées dans les Annuaire correspondants. Ensuite la comparaison portera sur les entreprises trouvées dans ces Annuaire, selon leurs *Raisons sociales* (noms des entrepreneurs et/ou des entreprises), leurs *activités*, et leurs *Domiciliations* (nom de voie, type de voir et numéro dans la voie).

Nous proposerons une explication, le cas échéant, des différences trouvées entre 1899 et 1902 pour chacune de ces approches.

### 5.1 Listes des voies

Dans l'Annuaire de 1899, la liste complète de la voirie de Nantes est donnée directement<sup>47</sup>. Mais pour Chantenay, il faut se reporter aux pages concernant les *Quartiers ruraux*<sup>48</sup>, Pour 1902, la voirie est donnée dans l'Annuaire sous forme de listes séparées pour Nantes<sup>49</sup> et Chantenay<sup>50</sup>.

Nous ne retiendrons ici que les voies de 1899 et 1902 qui sont supposées être sur la maquette. Dans les deux cas, pour déterminer les noms de la voirie à prendre en compte pour notre étude, donc celles supposées figurer sur la maquette, nous avons utilisé, par souci de cohérence, la liste donnée pour Chantenay dans l'Annuaire de 1902. Et cela après avoir vérifié quelles sont les voies qui se trouvent, dans l'emprise de la maquette, sur les plans de 1900 et 1912. Le plan de 1912 est, comme dit plus haut, le seul qui montre les noms des voies situées à Chantenay.

Après quelques corrections dues soit à des omissions dans les Annuaire, soit à des variations mineures intervenues dans la voirie entre 1899 et 1912, nous aurons

---

<sup>47</sup> Annuaire de la Loire-Inférieure, 1899, pp.503-516

<sup>48</sup> Annuaire de la Loire-Inférieure, 1899, pp.507-513

<sup>49</sup> Annuaire de la Loire-Inférieure, 1902, pp.551-554

<sup>50</sup> Annuaire de la Loire-Inférieure, 1902, pp.777-779

à prendre en considération 105 voies, dont 16 à Chantenay, aussi bien pour 1899 que pour 1902. La seule différence entre les deux années concerne une seule voie : le quai du Canal (le long du canal Nord – Sud en 1899), qui est devenu le quai Léon Bureau, au même emplacement, en 1902. En résumé, et à l'exception de ce qui vient d'être dit, les 105 voies retenues ont même nom et type en 1899 et 1902 dans notre base de données.

Comme il a été proposé plus haut, on a complété les informations sur la voirie par l'indication d'une des zones que nous avons définies plus haut sur la maquette (Chantenay, quai de la Fosse, Île Feydeau, Île Gloriette, Prairie au Duc, Rive droite).

## **5.2 Listes des activités**

Dans les Annuaire de 1899 et 1902, on trouve un classement des habitants par activités professionnelles. Nous examinons ci-après et classons ces listes en fonction de l'objectif d'identification du bâti figurant sur le plan relief.

### 5.2.1 Toutes les activités

On trouve dans les Annuaire :

- 397 intitulés d'activités différentes en 1899 ;
- 393 intitulés d'activités en 1902.

Face à ces nombres très élevés, et pour les limiter à une valeur raisonnable pour ce qui est des saisies à effectuer dans notre base de données, mais en restant néanmoins cohérent avec notre objectif, nous avons sélectionné pour chacun des deux Annuaire un nombre restreint d'activités, avec comme critère une proximité au moins apparente avec l'industrie.

### 5.2.2 Activités à caractère industriel supposé

En posant comme premier critère le caractère en apparence industriel des activités, et comme condition supplémentaire l'existence d'au moins une entreprise ayant cette activité dans l'emprise de la maquette, il reste :

- pour 1899, 47 activités à caractère industriel, supposées être figurées au moins une fois dans l'emprise du plan relief ;
- en 1902, également 47 activités selon les mêmes critères.

Cette égalité cache cependant de petites différences entre les deux listes. Ainsi :

- il y avait en 1899 une activité de « Parfumeurs » qui n'apparaît plus comme telle en 1902 ; mais on la trouve sous la rubrique « Fabricants de parfumerie » ;
- il y avait en 1899 une activité de « Fabricants de pâte à papier » qui n'est pas dans la liste de 1902, car elle ne figure pas dans l'Annuaire de 1902 ;
- on trouve en 1902 une activité de « Tanneurs », qui était certes présente dans l'Annuaire de 1899, mais les entreprises de ce type étaient domiciliées hors de l'emprise de la maquette.

## 5.3 Listes des entreprises

Dans cette section, nous procédons à une comparaison, à partir des Annuaires de 1899 et 1902, des activités industrielles des entreprises, pour mettre en évidence de possibles modifications dans le bâti et sa destination. Nous ne prenons en compte que les entreprises ayant à la fois une activité industrielle et un positionnement dans une voie comprise dans l'emprise du plan relief, tant en 1899 qu'en 1902

### 5.3.1 Comparaison globale des listes d'entreprises

En limitant comme dit la comparaison entre 1899 et 1902 aux entreprises ayant une activité à caractère industriel et un positionnement dans l'emprise du plan relief, on trouve :

- 136 entreprises pour l'année 1899 ;
- 149 entreprises pour l'année 1902.

Cette différence de 13 entreprises, en faveur de 1902, laisse penser à l'apparition d'entreprises nouvelles entre 1899 et 1902, avec ce que cela pouvait signifier de bâtiments également nouveaux en 1902. Avec comme conséquence possible une actualisation, faite autour de 1902, du plan relief. Mais la différence du nombre total d'entreprises doit être interrogée plus en détail, car elle peut avoir d'autres raisons que des créations nouvelles. Nous procéderons pas à pas dans l'analyse, en commençant par poser des conditions d'égalité stricte des informations recueillies en 1899 et 1902.

### 5.3.2 Informations strictement égales entre 1899 et 1902

Nous entendons par égalité stricte des informations portant sur deux entreprises trouvées dans les Annuaires de 1899 et 1902, et présentées avec :

- le même intitulé, à la lettre près, de la *Raison sociale* ;
- la même localisation, c'est-à-dire la même adresse (même commune<sup>51</sup>, même nom de voie, même type de voie, même numéro dans la voie, le tout regroupé sous l'appellation *Domiciliation*) ;
- la même activité, prise dans la liste des 47 retenues plus haut comme ayant un caractère industriel.

On trouve ainsi, pour 1902, une liste de 45 entreprises qui existaient déjà, avec les mêmes informations, dans l'Annuaire de 1899. Elles sont supposées figurer dans l'emprise de la maquette, et par conséquent les bâtiments qui les représentent devraient s'y trouver également. Nous avons marqué ces entreprises d'un signe spécifique (Existait en 1899) dans notre base de données.

Il reste donc  $(149 - 45) = 104$  entreprises de 1902 dont il faut retrouver, au prix de quelques approximations, la possible existence en 1899.

---

<sup>51</sup> Rappelons qu'en 1902, Chantenay était encore une commune de plein exercice.

### 5.3.3 Raisons sociales quasi similaires en 1899 et 1902

Arrivé à ce point, des requêtes adressées à notre base de données ne permettent pas d'approfondir de manière automatique l'analyse des variations entre les informations trouvées dans les Annuaires de 1899 et 1902. Il faut donc procéder à une comparaison manuelle entre des listes portant sur ces deux années.

En acceptant une légère variation dans l'intitulé de la *Raison sociale* entre 1899 et 1902, on peut trouver 32 entreprises qui, en 1902, sont vraisemblablement pratiquement les mêmes qu'en 1899. A titre d'exemple, on trouve ainsi l'entreprise *Amiaud Henri* en 1899, que l'on trouve en 1902 avec la raison sociale *Amiaud Henri (Vve)*. Il s'agit à l'évidence de la même entreprise, qui continue son exploitation sous la responsabilité de la veuve de l'entrepreneur. Nous marquons, dans la base de données, ce genre d'entreprises, dans la liste de 1902, comme *approchée* d'une entreprise de la liste de 1899. Les 32 entreprises ainsi trouvées s'ajoutent aux 44 du paragraphe précédent. Il reste donc encore  $(149 - 45 - 32) = 72$  entreprises de 1902 à identifier par rapport à 1899.

### 5.3.4 Entreprises sans indication de numéro dans la voie

Dans ce qui précède, nous avons posé comme condition la connaissance du numéro de la voie auquel l'entreprise est supposée se trouver. Mais cette information n'est pas toujours donnée, soit en 1899, soit en 1902, dans les Annuaires. Il est clair que sans cette indication, il sera très difficile d'établir une correspondance entre un élément de bâti du plan relief et une entreprise, quand bien même le nom de la voie est connu.

Néanmoins, nous avons marqué du signe *continué de 1899* les entreprises qui, au numéro dans la voie près, sont indiquées avec les mêmes informations (Commune, Activité, Raison sociale, nom de voie, type de voie) dans les Annuaires de 1899 et 1902. On trouve ainsi 25 entreprises.

Il reste donc à ce stade  $(149 - 44 - 32 - 25) = 47$  entreprises de 1902 qui ne peuvent pas être raccordées, même avec quelques approximations, à celles trouvées en 1899.

### 5.3.5 Entreprises ayant déménagé entre 1899 et 1902

Certaines entreprises, tout en gardant la même Raison sociale et la même activité ont semble-t-il déménagé entre 1899 et 1902. Cela concerne 6 entreprises. Par exemple, l'entreprise *Blondel* (activité d'engrais) est passée du 39, rue de la Tour d'Auvergne au 8 de l'avenue Anne de Bretagne entre 1899 et 1902.

Il resterait donc finalement  $(149 - 44 - 32 - 25 - 6) = 41$  entreprises pour lesquelles les informations trouvées dans l'Annuaire de 1902 n'ont pas d'équivalent, même approché, en 1899.

Ces 41 entreprises ont-elles été créées entre 1899 et 1902 ? Il n'est pas possible de répondre à cette question sans informations complémentaires.

### 5.3.6 Entreprises théoriquement localisables sur le plan relief

Compte tenu des analyses qui précèdent, on devrait donc pouvoir localiser, au moins dans une voie si le numéro dans celle-ci n'est pas connu  $(149 - 41) = 108$

entreprises à caractère industriel sur le plan relief du port de Nantes. Il est clair que tout ce qui précède repose sur l'hypothèse qu'au moins les informations trouvées dans l'Annuaire de 1902 sont fiables. La seconde hypothèse stipule que l'emprise de la maquette a été correctement identifiées, et que la voirie qu'elle présente à la vue peut être retrouvée sur un des plans de Nantes (1900, 1902 et à défaut 1912).

#### **5.4 Déclarations de machines à vapeur (1865-1912)**

Étant donné les cheminées d'usines présentes sur la maquette du port de Nantes, ce qui suppose la présence de machines à vapeur, nous avons tenté de trouver des informations à ce sujet dans les archives, à partir des registres des déclarations de ces appareils à vapeur<sup>52</sup>. Ce que nous avons trouvé est très lacunaire, et ne permet pas une mise en relations d'entreprises avec ce qui figure sur le plan relief.

#### **5.5 Sommier des biens immeubles**

Nous pensons pouvoir trouver des informations relatives aux bâtiments figurant sur le plan relief à partir des sommiers des biens immeubles de Nantes. On trouve un répertoire<sup>53</sup> des volumes constituant ces sommiers, pour la période 1863-1898. Le classement est fait successivement pour les 6 arrondissements, et pour chacun, dans un ordre approximativement alphabétique, des noms de voies sont regroupés pour renvoyer à un numéro de volume particulier, auquel correspond un article (de 7216 à 7362) de la sous-cote 3 Q 16.

Dans un volume donné, on retrouve les noms voies concernées, avec selon les numéros dans la voie, un renvoi à un numéro de folio dans le volume. Ainsi, par exemple, pour le 4<sup>ème</sup> arrondissement 7<sup>ème</sup> volume (Article 3 D 16 / 7311) on trouve la rue de la Tour d'Auvergne, avec renvoi aux folios 6 à 24.

En examinant ces folios – il y a une entreprise de produits chimiques au numéro 47 de la rue : Delafoy, Caillard et Hémion – on se rend compte que la rubrique « désignation des immeubles » n'est pas toujours remplie, et le numéro dans la voie ne l'est pratiquement jamais.

Il y aurait donc eu un énorme travail de collecte à faire dans ces registres, pour un résultat incertain par rapport à notre objectif d'identification des bâtiments du plan relief. Nous avons renoncé à cette collecte.

---

<sup>52</sup> ADLA – 1666 S 1 – Registres des déclarations – 6 cahiers - 1865 à 1912

<sup>53</sup> ADLA – Sous série 3 Q 16 / 7216 - 7362